

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/01/2021

Dossier complet le :

25/01/2021

N° d'enregistrement :

2021-3001

1. Intitulé du projet

Extension du périmètre d'une carrière sur les communes de Leuhinghen-Bernes et de Marquise vue de l'agrandissement d'un bassin de stockage de boues issues du traitement des matériaux par lavage, sans extension du périmètre exploitable actuel.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CARRIERES DU BOULONNAIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Amossé Vincent, en qualité de directeur général de la filière granulats

RCS / SIRET

5 4 1 7 5 0 5 5 0 0 0 1 0 8

Forme juridique

Société par Action Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1° c)	Extension inférieure à 25 ha des carrières soumises à autorisations mentionnées par la rubrique 2510.1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. La surface de l'extension est de 12 ha 88 a 43 ca donc inférieure à 25 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet concerne l'extension sur 12 ha 88 a 43 ca du périmètre autorisé en exploitation de carrière par arrêté préfectoral du 8/08/2008 complété par l'arrêté du 10/12/2012, pour permettre l'agrandissement d'un bassin de stockage de boues. L'emprise ne sera pas concernée par l'extraction du calcaire.

Le projet consistera à constituer le bassin par construction de digues en s'appuyant sur la digue Ouest du bassin du Repos du Lièvre existant. Dès que le sommet de digue aura atteint la cote de 57,5 m NGF, l'accueil des boues de lavage pourra commencer (courant 2024). Les digues seront ensuite surélevées au fur et à mesure (jusqu'à la cote de 82 m NGF) pour continuer à accueillir les boues de lavage jusqu'au remplissage prévu en 2031. Il sera enfin procédé à sa remise en état.

Aucun travaux de démolition n'est prévu.

4.2 Objectifs du projet

La société des Carrières du Boulonnais améliore continuellement ses processus de fabrication pour limiter les pertes de gisement et cherche à valoriser au maximum les fractions qui étaient stériles par le passé.

Ainsi depuis quelques années, elle a limité les pertes au scalpage en procédant au lavage des matériaux. Les volumes des fines produites au lavage varient cependant en fonction des zones du gisement extraites et de la production. Ainsi le volume disponible pour l'accueil des boues dans le bassin existant dit du Repos du Lièvre en cours d'utilisation (1 200 000 m³ restants) ne suffiront pas jusqu'à l'échéance de l'autorisation. Les estimations de volume à accueillir (1 530 000 m³ jusqu'en 2031) nécessitent de prévoir une capacité supplémentaire d'accueil des boues à partir de 2024. Une extension du bassin actuel du Repos du Lièvre est donc envisagée, vers l'Ouest en s'appuyant sur la digue Ouest existante. Pour ce faire une extension du périmètre autorisée de la carrière est nécessaire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux consistera après bornage du nouveau périmètre, à enlever la végétation et à décaper la terre présente en surface de la zone destinée à accueillir le bassin. Un fossé sera créé en bordure d'emprise à l'Ouest du bassin afin d'assurer le recueil des eaux météoriques tombées sur la zone.

Il s'agira ensuite de construire le bassin de décantation proprement dit sur le substrat limoneux selon les prescriptions d'une étude géotechnique.

Les travaux seront menés en deux phases de construction :

- une phase de 2 années (2023 -2024) au cours de laquelle des matériaux seront acheminés à raison de 5000 t/jour afin de constituer les digues jusqu'à 57,5 m
- des campagnes plus courtes pour monter les digues jusqu'à 82 m, par palier de 5 m de haut en moyenne, les années suivantes soit 5 phases entre 2025 et 2029, puis en 2030 le dernier palier de 2 m.

Le remplissage du bassin commencera dès que la digue aura atteint 57,5 m.

Les matériaux de construction des digues, composés de schistes et de calcaires altérés de découverte et de déchets de chantier et houiller, seront amenés par tombereaux depuis la carrière.

Un volume de 1 900 000 m³ sera nécessaire.

Une piste interne sera aménagée à cet effet.

Le modelage des digues est réalisé à l'aide de pelles hydrauliques et de bull.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation proprement dite, le bassin sera utilisé pour recueillir les boues de lavage qui viendront le remplir entre 2024 et 2031 (la durée d'accueil pourrait se prolonger si avec une production plus faible ou moins d'argiles dans les matériaux lavés, le volume de boue était moins important). Les digues du bassin seront rehaussées par palier de 6 m à 1,5 m de hauteur par phase annuelle (cote maximale de 82 m NGF), de façon à contenir les boues jusqu'à la cote 80,5 m NGF.

Les boues sont issues de la floculation des eaux de lavage des matériaux. Elles sont acheminées jusqu'au bassin de stockage par canalisation et mobilisées par une pompe. Les boues arrivent au bassin en continue dans la plage horaire de fonctionnement de l'installation de lavage (du lundi 5h00 au samedi 13h00).

Les eaux météoriques tombées dans le bassin et les eaux surnageantes des boues, seront récupérées par un système de drains mis en place dans la digue, comme sur les bassins actuels, et elles seront réutilisées pour le lavage dans l'installation de traitement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La carrière actuelle a été autorisée au titre du Code de l'environnement par arrêté préfectoral du 8 août 2008 complété par l'arrêté préfectoral du 10/12/2012, au bénéfice de la SAS Carrières du Boulonnais, sur la base d'une étude d'impact. Son extension nécessitera une autorisation au titre de l'article R181-1 du code de l'environnement (activité d'exploitation de carrière sous le régime de l'autorisation dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement - rubrique 2510.1).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise actuelle de la carrière	511 ha 28 a 15 ca (5 112 815 m ²)
Surface en extension	12 ha 88 a 43 ca (128 843 m ²)
Surface totale après extension	524 ha 16 a 58 ca (5 241 658 m ²)
Surface exploitable actuelle	292 ha 63 a 99 ca (2 926 399 m ²)
Surface de la zone à exploiter dans la zone d'extension	0 (pas d'extraction du calcaire) surface exploitable inchangée
Superficie du bassin à aménager	12 ha 94 a 67 ca (dont 12ha33a57ca) au sein de l'extension sollicitée

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Communes de Leulinghen-Bernes
lieux-dits La Terre au Noir et Le Fond
de Blecquenecques et Marquise
lieu-dit Hameau de Blecquenecques

voir plan de localisation Pièce 0
annexes requises au 8.1 du Cerfa
Liste des parcelles en pièce 1

Coordonnées géographiques¹

Long. 50° 8 2' 76" 34 Lat. 0 1° 7 2' 24" 50

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ' " Lat. ___ ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ' " Lat. ___ ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La société Carrières du Boulonnais exploite sur le territoire des communes de Ferques, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Marquise et Rincent une carrière de calcaire (extrait par tirs de mines) et de calcaire marbrier (découpé au fil diamanté ou à la haveuse) et des unités de valorisation des matériaux (concassage, broyage, criblage et lavage). L'activité est actuellement réglementée par les arrêtés préfectoraux du 8/08/2008 et du 10/12/2012, obtenus après instruction d'une demande d'autorisation contenant une étude d'impact. L'autorisation actuelle porte sur une surface de 5 112 815 m² pour une durée de 30 ans (échéance 2038).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Périmètre nord actuel de la carrière bordée par une ZNIEFF de type 1. Il n'y a pas de lien avec les terrains du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est dans l'emprise du PNR des caps et marais d'Opale. Il est conçu pour se conformer aux mesures de la charte du Parc qui concernent l'activité de carrière - Mesure 2 : préserver la biodiversité des milieux aquatiques et des zones humides - Mesure 4 : maintenir et restaurer les corridors écologiques. - Mesure 5 : améliorer la connaissance scientifique et suivre la biodiversité - Mesure 6 : lutter contre le développement des espèces invasives et envahissantes - Mesure 9 : protéger la qualité des eaux superficielles et souterraines - Mesure 11 : mobiliser les acteurs sur le changement climatique
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de bien inscrit au patrimoine mondial ni de monument historique protégé à proximité du projet. Le site le plus proche correspond à la ruine du château de Blacourt, à Leubringhen (site classé) et à 2 km du projet d'extension, plus éloigné que la limite nord actuelle de la carrière autorisée. Il n'existe pas de covisibilité avec les terrains projetés en extension.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage d'eau potable le plus proche est situé à plus de 1,7 km du projet, qui est largement en dehors des périmètres de protection définis.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est à 4 km au nord du projet. L'étude écologique n'a pas mis en évidence d'incidence sur un site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de bien inscrit au patrimoine mondial ni de monument historique protégé à proximité du projet. Le site le plus proche correspond à la ruine du château de Blacourt, à Leubringhen (site classé) et à 2 km du projet d'extension, plus éloigné que la limite nord actuelle de la carrière autorisée.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de prélèvement pour le projet d'extension. Sur la carrière actuelle, pompage des eaux accumulées en fond de carrière et rabattement de la nappe déjà autorisés.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas de pompage nécessaire pour le projet d'extension, ni d'extraction de la zone. Aucun écoulement souterrain n'est concerné par le projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas de terrassement. seule la terre végétale est enlevée, stockée temporairement et réutilisée pour la reconstitution d'un sol apte à la revégétalisation des digues
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction des digues nécessitera l'usage de matériaux qui proviennent des matériaux de découvertes de la carrière des dépôts de chantier et houiller.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude écologique n'a pas mis en évidence d'impact rédhibitoire. des mesures de protection sont prévues et de plantations pour conserver des milieux de vie pour l'avifaune - cf. partie 3 annexée)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains appartiennent à la société qui a cessé le bail avec l'exploitant agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sanitaires peuvent éventuellement être liés à la phase de mise en place des digues du bassin du fait de l'utilisation d'engins de chantier : émissions de poussières et de bruit, qui seront maîtrisés (cf. partie 3 annexée). Il n'y aura aucune incidence sur la santé humaine.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'agrandissement du bassin nécessite des travaux de terrassement, avec l'intervention d'engins de chantier et notamment de tombereaux pour le transport des matériaux constitutifs des digues. Ces matériaux seront issus de la carrière ; il n'y aura pas de trafic induit par cette opération sur le réseau routier local.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement des engins de chantier, lors de la constitution de la digue) générera du bruit. Comme actuellement, les émissions seront maîtrisées et les écrans phoniques nécessaires seront mis en place afin de réduire la propagation du bruit en direction des habitations les plus proches.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité n'entraîne aucune émission d'odeur.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier ne nécessitera pas de tirs de mines, et n'engendra donc pas de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seules émissions lumineuses sont celles des phares des engins, utilisés lorsque la luminosité naturelle est insuffisante en début ou en fin de journée en hiver. Les émissions lumineuses sont donc sans impact pour le voisinage.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne générera aucun rejet canalisé dans l'air. Les sources d'émission seront liées aux engins (échappement et poussières diffuses en période sèche). Ils seront conformes aux normes en matière de rejet. Un suivi des retombées de poussières dans l'environnement est réalisé ; les valeurs mesurées sont très faibles, sous la valeur objectif définie par la réglementation en vigueur et sans impact pour l'environnement ou le voisinage. Le suivi sera poursuivi.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas de rejet lié au projet d'agrandissement du bassin de stockage des boues les eaux sont collectées par des drains insérés dans la digue et retournent en carrière pour être recyclés dans le circuit de lavage. Les eaux de ruissellement externes à la digue, seront collectés dans un fossé périphérique, décantées avant rejet au ruisseau de Ferques qui rejoint le Blacourt, sans risque pour les eaux.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets générés par le projet seront ceux issus de l'entretien des engins (huiles de vidange, cartouches de graisse, chiffons souillés...). Ils seront pris en charge dans des bacs de collecte prévus à cet effet et des entreprises spécialisées assureront l'élimination ou le recyclage selon les filières adaptées. Les boues de décantation stockées sont inertes.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique n'est présent dans le secteur. Le site le plus proche est la Ruine du Château de Blacourt, depuis laquelle il n'y a pas de visibilité. Il n'y a pas de vestiges archéologiques connus au droit du projet. L'aménagement sera soumis aux dispositions de la réglementation relative à l'archéologie préventive. L'aménagement du bassin est intégré au Plan paysager du bassin carrier de Marquise.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains appartiennent à la société et le document d'urbanisme intègre l'activité de dépôt

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A notre connaissance et après consultation des données en ligne de l'état, aucun projet connu n'est identifié ou susceptible de se cumuler avec ceux du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures prises actuellement sur le site suffisent à empêcher tout effet négatif notable sur l'environnement ou la santé humaine. Les mesures prises pour la conception du bassin ont déjà montré leur efficacité (retour d'expérience des précédents bassins). Ces aspects sont détaillés en partie 3.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La zone projetée en extension est prévue dans le document d'urbanisme et dans le plan paysager du bassin carrier de Marquise pour accueillir l'agrandissement du bassin de stockage des boues existantes. La création des bassins, leur suivi et gestion est maîtrisé par la société, qui dispose du savoir-faire et du retour d'expérience.

Aucune sensibilité environnementale ou aucun enjeu environnemental n'apparaît rédhibitoire au projet.

L'agrandissement du bassin existant a été défini sur la base d'une étude géotechnique destinée à garantir l'intégrité des digues dans le temps.

La durée de l'autorisation et le périmètre de la zone d'extraction restent inchangés.

Le projet peut donc être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Partie 1 - Annexe obligatoire prévue en 8.1 du présent formulaire
Partie 2 - Localisation et description du projet
Partie 3 - Description des mesures de protection prévues au regard des effets attendus

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Leulinghen Bernes

le,

21 décembre 2020

Signature

